



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

10 EXT.COM

Distribution limitée

WHC-11/10EXT.COM/3

Paris, 5 octobre 2011

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Dixième session extraordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII
9 novembre 2011, 14h00-15h00

Point 3 de l'Ordre du jour provisoire : Elections au Bureau du Comité du patrimoine mondial

Projet de décision : 10 EXT. COM 3

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Rappelant sa décision **35 COM 18**, adoptée à sa 35e session (UNESCO, 2011),
2. Elit * * * (Etat partie) en tant que Vice-Président de la 36e session du Comité du patrimoine mondial dont le mandat s'achèvera à la fin de la 36e session du Comité (juin/juillet 2012) ;
3. Elit * * * (Nom, de l'Etat partie) en tant que Rapporteur de la 36e session du Comité du patrimoine mondial dont le mandat s'achèvera à la fin de la 36e session du Comité (juin/juillet 2012) ;